

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2902)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL372

présenté par

M. El Guerrab, M. Acquaviva, M. Philippe Vigier, M. Pupponi et M. Molac

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE